

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2022

### CONVOCATION

Le dix-huit février deux mille vingt-deux la convocation du Conseil Municipal de SAIX a été adressée individuellement à chaque Conseiller, pour le vingt-quatre février deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente, sur l'ordre du jour suivant :

*Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2021*

### FINANCES

1. Débat d'orientation budgétaire
2. Autorisation permanente de poursuite pour les impayés

### ELECTION

3. Instauration de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections

### VIE MUNICIPALE

4. Inscription sur le monument aux morts de feu Marius PENARI et de feu André MATHIEU, morts pour la France

### INTERCOMMUNALITÉ

5. Projet de territoire de la communauté de communes Sor Agout.

### RELEVÉ DES DECISIONS

6. Etat des Décisions

### QUESTIONS DIVERSES

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Polyvalente Elie Castelle sous la présidence de M. Jacques ARMENGAUD, Maire.*

***Présents** : J. ARMENGAUD, Maire, G. DEFOULOUNOUX, M. MARSAL, A. CAUSSE, V. LACROIX-SIGUIER, F. DUARTE, Adjoint, D. BONNAFOUS, D. PUREUR, C. PAUPARDIN, D. OLOMBEL, P. PERES, P. CASTAGNÉ, PE DAUZATS, O. MARCHAL,*

*Jusqu'à 18 heures 48 : G. GRIBOUVAL, F. PAULIN, D. MALBREL, A. VRIGNEAU, L. DORI-LASTERE.*

***Absents excusés** : C. ROUQUET, J. GULMANN (pouvoir à G. DEFOULOUNOUX), V. ORLANDINI (pouvoir à A. VRIGNEAU), G. MARTY (pouvoir à M. MARSAL), N. SERRES (pouvoir à G. DEFOULOUNOUX), S. ARCOUTEL (pouvoir à F. DUARTE), O. BRICLOT (pouvoir à M. MARSAL), A. BONNET (pouvoir à F. DUARTE),*

***Secrétaire de séance** : P. CASTAGNÉ.*

*M. le Maire explique qu'ils sont à nouveau réunis dans la salle Elie Castelle et que le Délégué aux finances regrette le fait qu'on ne peut pas y faire de projection.*

*M. le Maire explique que c'est avec une grande tristesse qu'ils ont appris les décès de Mmes Jeanne JULLIEN et Marie-Claude BOUZAT, deux femmes courageuses qui ont affronté le suffrage universel en se portant candidates au conseil municipal de Saïx, Marie-Claude siégeant au CCAS. A travers elles, il veut rendre*

hommage à toutes celles et ceux qui ont subi l'échec électoral, croisé les regards critiques et parfois le mépris des lendemains de scrutins. Jeanne et Marie-Claude ont fait part d'un engagement citoyen au service de valeurs universelles et dans la foi d'un monde meilleur. Au nom du conseil municipal, M. le Maire adresse à leur famille leurs plus sincères condoléances. Il indique que les obsèques de Marie-Claude BOUZAT seront célébrées le lendemain 25 février à 14h à Saix.

M. le Maire fait procéder à l'**approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2021**.

M. Pérès indique qu'il a relevé à la page 10 du compte rendu des propos que M. Paulin lui a prêtés ainsi qu'à l'opposition de l'époque, et que s'il doit y avoir retranscription dans son entièreté, la phrase « M. Pérès indique que Mmes Fabres, Orlandini, MM Armengaud, Defoulounoux et lui-même ne sont pas contre le choix du projet, mais qu'ils votent contre le projet en lui-même car ils estiment qu'il est déraisonnable de se lancer sans concertation avec les Saïxols » doit être complétée par « avant les élections ». C'est bien ce contexte temporel qui a justifié le vote. M Pérès demande, puisque la phrase doit être transcrite au mot près, qu'elle soit complétée dans le PV.

M. le Maire demande s'il y a d'autres questions.

M. Paulin demande la parole et demande les corrections suivantes :

Page 2 rectifier « mal passé » par « mal placé »

Page 3 il est écrit qu'il est demandé une subvention, M. Paulin indique qu'il a dit « qu'il était demandé à la région Occitanie une subvention de 100 000€ »

Page 8 il demande que l'intégralité des propos de M. Gribouval soit reprise, s'il le faut, il la redonnera ce n'est pas du tout ce qui a été dit.... Il indique que M. le Maire n'a pas répondu à M. Gribouval en séance, que c'est noté sur le PV mais que le Maire ne lui a pas répondu.

M. Paulin précise qu'ils le regarderont et qu'ils ne vont pas y passer la séance.

M. le Maire le confirme, indique qu'il prend acte de ces observations, et rappelle ce qui avait été convenu avec lui, c'est-à-dire qu'il n'y aurait pas une retranscription à faire au mot à mot, qu'il voit qu'ils retombent systématiquement dans ce travers et que ce soir on ne va pas s'en sortir parce qu'il a bien d'autres choses à faire qu'à rajouter des « points sur les i » là où on ne les a pas mis et que ça n'affecte pas la bonne marche de la commune.

Il demande s'il y a des questions.

M. Paulin précise qu'il n'a pas fini qu'il en a plein d'autres :

Il indique qu'ils parlaient des saïxols et des votes pour les élections, il explique que le PV indique que « M. Vrigneau rappelle qu'il ne s'agit que d'un quart, de la moitié de 50% de votants » et aimerait qu'on rajoute « et donc 25% ».

M. le Maire indique qu'ils ne vont quand même pas passer le temps à reporter des termes qui n'ont pas été dit et qu'il pense que le compte rendu et le procès-verbal doivent retranscrire l'esprit des débats et non pas du mot à mot comme ils sont en train de le faire.

M. Paulin indique qu'il n'est pas en train de le faire, que la moitié des votants c'est le quart des votants donc 25% ça a été dit.

Il ajoute que, page 13 où il parlait de la Maison France services, il lit « M. le Maire indique à M. Vrigneau qu'effectivement en étant la commune la plus peuplée, chef-lieu du canton du Pastel, il peut se poser la question, mais il rappelle que la commune actuellement est assez pauvre en locaux, preuve en est que le conseil est contraint de se réunir salle Elie Castelle » et dit qu'il y a la salle du conseil qui est entièrement libre actuellement pour accueillir la Maison France services, il n'y a personne à la salle du conseil.

M. le Maire reprend la parole en indiquant qu'ils ne sont pas là pour refaire le conseil municipal de la dernière fois et indique qu'il avait été bien dit que s'il y avait des observations à faire sur le PV, qui est envoyé suffisamment en avance, ce genre d'observation pour changer quelques lettres devait être fait en amont. Les 5 minutes étant passées, il va faire valider le compte rendu.

M. le Maire demande si quelqu'un d'autre que M. Paulin a des observations.

*M. Paulin s'oppose à cette décision et indique qu'il en a d'autres.*

*M. le Maire lui redonne 2 minutes de plus.*

*M. Paulin indique qu'il est désolé et qu'il en a d'autres, que ce ne sera pas 2 minutes de plus ou 2 minutes de moins.*

*M. le Maire précise que ce sera tout.*

*M. Paulin s'y oppose il indique qu'ils ne sont pas à la fin qu'ils n'en sont pas loin et qu'ils continuent.*

*M. Paulin lit « M. Paulin demande avec qui le travail a été fait ? Il indique que cette convention ne fait pas l'unanimité du personnel [virgule]<sup>1</sup> » car qu'elle n'est pas au « top », car ça change le sens de la phrase et propose à la DGS de corriger avec lui l'emplacement de cette virgule.*

*M Paulin relève sur la même page « Il précise qu'il n'a pas le sentiment que tous les agents sont au top, » Il indique que c'est n'importe quoi qu'il n'a pas du tout dit ça et demande que soit apporté la modification suivante «Il précise qu'il n'a pas le sentiment que tous les agents n'ont pas l'information sur les 1607h et qu'il a été interpellé sur ce sujet par des agents » , il précise qu'il est désolé, mais que c'est ce qui a été dit.*

*M. Paulin souhaite que le texte « M. Paulin indique qu'il n'a pas dit ça. » soit remplacé par cette modification « M. Paulin indique qu'il n'a pas dit ça et qu'il dit clairement qu'il a discuté avec l'agent en lui proposant son aide car il participe à la commission scolaire ».*

*M. Le Maire indique que là ils arrêtent et qu'il fait passer aux voix.*

*M. Paulin s'y oppose en indiquant qu'il a encore deux corrections*

*M. le Maire indique que c'est terminé et fait mettre l'approbation du PV aux voix*

*M. Paulin demande s'ils valident le procès-verbal ou pas*

*M. le Maire lui indique que c'est lui qui va le mettre aux voix*

*M. Paulin s'y oppose et indique que c'est la démocratie.*

*M. Le Maire rappelle le règlement intérieur*

*M. Paulin indique que « quand même c'est la démocratie »*

*M. le Maire indique que oui c'est la démocratie et qu'ils ont eu leur temps de parole et il met aux voix*

*M. Paulin refuse que cela soit mis aux voix,*

*Il demande à ses colistiers ce qu'ils font,*

*M. Paulin indique qu'il est désolé et qu'ils s'arrêtent*

*M. Pérès leur propose de voter contre,*

*M. Paulin estime qu'ils ne peuvent plus parler.*

*Devant tant de confusion, M. le Maire met le PV aux voix tel qu'il a été présenté.*

*M. Paulin donne rendez-vous à la préfecture et quitte la salle avec Mme Dori Lastère, Mme Malbrel, M. Gribouval et M. Vrigneau à 18h48*

### **Approbation du procès-verbal à l'unanimité**

*M. le Maire fait lecture de l'ordre du jour.*

*Il indique que dans les questions diverses il proposera au conseil un point sur les travaux en cours et sur le dossier de l'autoroute.*

---

<sup>1</sup> Demande de modification de M. Paulin

*M. le Maire indique qu'au vu de cet ordre du jour avec un débat d'orientation budgétaire et un projet de territoire sur la communauté de communes il pense qu'il y a d'autres choses à faire quand on veut participer à la vie démocratique que de quitter la salle. Il ajoute que la vie démocratique continue avec les conseillers ici présents et ils les en remercient.*

**Objet : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Monsieur le Maire indique qu'en tant que commune de plus de 3 500 habitants, comme le conseil le sait depuis 2020 ils doivent chaque année débattre des orientations budgétaires ce qui a été déjà le cas en 2020 et 2021.

M. le Maire donne la parole à M. Dazats pour présenter le Rapport d'Orientation budgétaires 2022 pour le budget communal et pour le budget annexe d'assainissement qu'ils ont reçu avec les convocations et ils débattront ensuite suite des orientations proposées.

M. Dazats présente le rapport d'orientation budgétaire annexé à la délibération.

M. Dazats explique en préalable que le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) a été réalisé avec l'appui du cabinet conseil SFP dont le logo apparaît sur le ROB, qui est spécialisé dans le domaine financier pour les communes et les collectivités et qui accompagne la commune dans le cadre de la structuration du pôle finances. Il précise que la commune s'est dotée d'un logiciel qui permet de faire des analyses prospectives et de participer à la structuration de l'ensemble des services de la commune à travers une gestion budgétaire.

M. Dazats précise que la commune de Saix n'est pas endettée, mais que la commune a beaucoup de retard en matière d'investissement parce qu'il avait été fait le choix de financer les dépenses d'investissement en autofinancement.

Il précise qu'aujourd'hui ils souhaitent profiter de taux d'intérêt très faible via des banques pour financer les futurs investissements par l'emprunt. Il précise qu'il faut toutefois dans ce cadre se mettre des gardes fous pour éviter les dérapages, en se fixant des seuils d'emprunts maximum en fonction de la capacité d'autofinancement de la commune.

Il rappelle que le recours à l'emprunt permet aussi de palier au décalage de trésorerie lorsque les subventions tardent comme ça a été le cas pour 2021.

*M. le Maire remercie M. Dazats*

*M. le Maire demande s'il y a des questions sur le rapport d'orientation budgétaire, il indique qu'il sait que tous ces chiffres peuvent paraître rébarbatifs et que la restructuration du pôle des finances est devenue nécessaire compte tenu de la taille de notre commune et qu'on ne peut plus continuer de gérer « a bisto de nas » comme c'était le cas jusqu'à présent et a ne fonctionner que sur la capacité d'autofinancement. Il indique qu'on ne peut plus se permettre d'avoir de l'argent disponible pour acheter « le tracteur », et précise qu'il n'est pas question de recourir à l'emprunt par des moyens toxiques, mais auprès d'établissements bancaires classiques.*

*M. Pérès souhaite faire une observation sur l'annonce de l'augmentation des bases de fiscalité locale, les bases augmentent de façon très significative mais elles vont être soit en grande partie soit en totalité absorbée par l'inflation et ce n'est donc pas un cadeau qui est fait aux communes.*

*M. le Maire indique que s'il n'y a pas d'autres questions, en notant que c'est dommage que l'opposition se soit absentée et propose de prendre actes de la tenue du débat d'orientation budgétaire*

**CET EXPOSÉ ENTENDU, SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE  
ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022 en séance publique ce jour.

**Objet : AUTORISATION PERMANENTE DE POURSUITE POUR LES IMPAYÉS**

Vu les dispositions du Décret n°2009-15 du 3 février 2009 et leur codification aux articles L 1617-24 et L 2342-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rattachement de la commune au service de gestion comptable de Castres ;

M. le Maire explique que comme le sait le conseil, puisqu'évoqué lors du dernier conseil municipal dans lequel nous avons pris une motion pour garder un service public des finances de proximité, les Directions générales des Finances publiques, connaissent en 2022 un grand remaniement et la fermeture de bureaux de proximité.

Il précise que nous concernant la commune est à nouveau rattachée à la Trésorerie de Castres, toutefois comme toutes les communes du sud du Tarn nos dépenses sont gérées à Puylaurens et les recettes à Castres. Dans le cadre de la gestion des recettes, il est proposé de donner, comme c'était le cas en son temps à M. Quetglas, trésorier de Puylaurens, une autorisation générale et permanente à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 au Chef de Service Comptable du service de gestion comptable de Castres pour réaliser tout acte de poursuite susceptible d'assurer le recouvrement des produits émis par la commune dans le respect des seuils arrêtés par la Direction Générale des Finances Publiques. Cette autorisation porte sur le budget principal et les budgets annexes éventuels.

Il précise que conformément à l'instruction n° 11-022-MO-16122011 relative au recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, lorsque la vente d'un bien mobilier ou immobilier sera envisagée, le dossier lui sera présenté afin qu'il puisse étudier l'opportunité de donner une autorisation de poursuite.

Il rappelle qu'à défaut d'autorisation de poursuite, les créances seront admises en non-valeur.

M. le Maire demande s'il y a des questions

En l'absence de question M. le Maire indique en complément que le sénateur Folliot a écrit le 23 février à M. Yves Julien Directeur Départemental des finances publiques pour alerter sur la situation assez catastrophique du service des finances qui se fait ressentir dans la plupart des communes du Sud du Tarn qui sont concernées par ce remaniement et en ce qui concerne les services de la commune de Saïx le délai de traitement des dossiers s'est énormément allongé.

Le Maire propose de donner une autorisation permanente de poursuite pour les impayés au Chef de service comptable du service de gestion comptable de Castres.

**CET EXPOSÉ ENTENDU, SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE  
ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **AUTORISE** le chef de service Comptable du Service de gestion comptable de Castres, à titre permanent, pour réaliser tout acte de poursuite susceptible d'assurer le recouvrement des produits émis par mes soins dans le respect des seuils arrêtés par la Direction Générale des Finances Publiques pour l'ensemble des titres de recettes émis sur le budget principal et les budgets annexe.
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document en ce sens et à décider de l'opportunité des décisions de poursuites lorsque la vente d'un bien mobilier ou immobilier rentrant dans le champ de l'instruction n° 11-022-MO-16122011.

**Objet : INDEMNITES FORFAITAIRES COMPLEMENTAIRES POUR ELECTIONS**

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136 ;

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée ;

Vu le décret 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'IFTS ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 février 1962, relatif à l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection ;

M. le Maire rappelle au conseil que comme ils le savent cette année 2022 est marquée par l'organisation de 2 scrutins :

- Les élections Présidentielles : les dimanches 10 avril et 24 avril
- Les élections législatives les dimanches 12 juin et 19 juin.

Il en profite pour signaler aux élus que ce sont 4 jours où il faudra se libérer pour organiser ces scrutins sur les 3 bureaux que nous avons à Saïx, sur la place Jean Jaurès à la Mairie, à la Ferme Laval et à Longuegineste.

Il précise que dans le cadre des élections municipales, nous faisons appel aux agents communaux pour nous aider à organiser les élections. Pour les agents catégorie C et B ceux-ci sont payés en heures supplémentaires, les catégories A en tant que cadre ne peuvent bénéficier des heures supplémentaires, il est donc nécessaire de délibérer pour leur attribuer une indemnité forfaitaire complémentaire pour les élections. Cette indemnité dont le montant est fixé par la loi est calculée au regard du nombre d'agent potentiel de cat A pouvant bénéficier de cette indemnité soit deux.

Il rappelle que c'est une délibération qui se prend à chaque année d'élection et qu'ils ont délibéré sur celle-ci l'année précédente pour les élections départementales et régionales.

Ainsi, pour les élections présidentielles, législatives, régionales, cantonales, municipales, européennes, et les consultations par voie de référendum, le montant de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections est calculé dans la double limite :

- D'un crédit global obtenu en multipliant la valeur maximum de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires mensuelle du grade d'attaché territorial (*IFTS de deuxième catégorie*) par le nombre de bénéficiaires ;
- D'une somme individuelle au plus égale au quart de l'indemnité forfaitaire annuelle pour travaux supplémentaires du grade d'attaché territorial (*IFTS de deuxième catégorie*).

Monsieur le Maire propose que le crédit global soit porté comme précédemment à :

Crédit global :  $1091,71 \text{ €} \times 4$  (coefficient appliqué dans la collectivité)  $\times 2$  (nombre de bénéficiaires potentiels) / 12 (nombre de mois) = 727,81 € par tour de scrutin.

**CET EXPOSÉ ENTENDU, SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE  
ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVE** le crédit global plafond alloué pour les indemnités forfaitaires complémentaires pour élections défini sur la base d'un coefficient 4 ;
- **DIT** que l'indemnité forfaitaire complémentaire pour les élections (IFCE) selon les modalités et suivant les montants définis par le décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 et l'arrêté du 27 février 1962 pour les agents relevant du grade d'attaché territorial.
- **DIT** que le bénéfice de cette prime sera étendu aux agents non titulaires de droit public de même niveau et exerçant des fonctions de même nature que celles des fonctionnaires ;
- **DIT** que le montant individuel d'indemnité fera l'objet d'un arrêté individuel notifié aux agents concernés ;
- **DIT** que conformément au décret n° 91-875 du 6 septembre 1991, Monsieur le Maire fixera les attributions individuelles, en fonction du travail effectué, selon les modalités de calcul de l'IFCE et dans la limite des crédits inscrits.

Le montant de l'indemnité forfaitaire complémentaire est calculé au prorata du temps consacré, en dehors des heures normales de service, aux opérations liées à l'élection. Les taux maximaux applicables sont fixés par un arrêté ministériel du 27 février 1962 et dépendent du type d'élection.

- **DIT** que le paiement de cette indemnité sera réalisé après chaque tour des consultations électorales. Cette indemnité n'est pas cumulable avec les IHTS. Lorsque deux élections se déroulent le même jour une seule indemnité peut être allouée. Cette indemnité est cumulable avec l'IFTS et peut être versée autant de fois dans l'année que celle-ci comporte d'élections. Les agents employés à temps non complet peuvent bénéficier de cet avantage à taux plein sans proratisation.
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget primitif du budget principal, section de fonctionnement, chapitre 012 – charges de personnel.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Objet : INSCRIPTIONS SUR LE MONUMENT AUX MORTS DE FEU MARIUS PENARI ET DE FEU ANDRE MATHIEU, MORTS POUR LA FRANCE**

Vu le code général des collectivités publiques notamment ses articles L2223-11 et L2223-15

Vu le code des pensions militaires notamment son article L521-3,

M. le Maire explique que comme indiqué lors du dernier conseil municipal, l'ancien monument aux morts après avoir été démonté lors des travaux de la place du 14 juillet est en mauvais état. De plus la présentation des noms sur les côtés de l'obélisque était peu adaptée à son nouvel emplacement dans la configuration de la nouvelle place.

Il indique que c'est la raison pour laquelle, il a été proposé de construire un nouveau monument plus en adéquation avec le nouvel espace de mémoire de place du 14 juillet et avec une nouvelle présentation des noms des morts pour la France.

Il indique qu'ils ont reçu 2 demandes à la Mairie pour apposer les noms de deux combattants Saïxols, dont il vous propose l'inscription sur le nouveau monument aux morts qui prendra la forme d'un grand livre ouvert ou les noms des combattants seront classés par conflit :

➤ Guerre mondiale de 1914/1918 - Monsieur PENARI Marius, François, célibataire, né le 29 mars 1890 à Saïx (Tarn) et tué à l'ennemi le 20 août 1914 à Dieuze (Lorraine). Il était soldat au 53<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Son numéro de matricule était le 992. Il dépendait du bureau de recrutement de Carcassonne (Aude) classe 1910. La médaille militaire lui a été attribuée à titre posthume par arrêté ministériel du 14 juin 1922. Il était domicilié à Castres.

M. le Maire indique qu'étant décédé le 20 août 1914, il fait partie des 1<sup>ers</sup> saïxols morts pendant la première guerre mondiale.

➤ Guerre d'Algérie de 1954/1962 - Monsieur MATHIEU André, époux de Raymonde, Rose, Eliane PUECH, né le 21 juillet 1927 à Saïx (Tarn) et décédé le 09 septembre 1961 à Batna (Aurès) du fait d'actions rebelles. Il était rentré dans la gendarmerie le 18 octobre 1955 et est mort sous le grade de Maréchal des logis.

M. le Maire indique que l'occasion de rétablir ce monument permet de réviser l'orthographe de certains noms et de les remettre dans l'ordre des conflits. Il précise qu'une des particularités c'est qu'aucun Soldat de la guerre d'Algérie n'était mentionné sur ce monument, seul un soldat M. Maurel Paul décédé en Indochine était mélangé à tous les autres noms, même si on peut considérer que tous ces morts sont morts pour la France de façon unique, il est bon aussi de rappeler aux nouvelles générations la chronologie des conflits et même si l'Algérie, il n'y aura qu'un nom concernant la guerres en Algérie, il pense que c'est un conflit qui a fait pas mal de dégâts aussi bien physique que psychologique

M. le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à faire inscrire le nom de Monsieur PENARI Marius, François et le nom de Monsieur MATHIEU André sur le monument aux morts.

**CET EXPOSÉ ENTENDU, SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE  
ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **AUTORISE** l'inscription des noms de MM PENARI Marius et MATHIEU André, morts pour la France, sur le monument aux morts de la commune.

**Objet : PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SOR ET AGOUT**

M. le Maire explique que dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire 2020-2026 la communauté de communes a organisé un séminaire de 2 jours à l'été 2021 et une conférence des maires le 27 novembre dernier. Dans un élan de démocratie participative il est proposé de compléter le document qu'il leur a transmis pour réflexion. Mais tout d'abord il souhaite revenir à l'évolution à marche forcée du périmètre de l'intercommunalité au cours de la dernière décennie.

« A ce jour elle est composée de 3 ensembles communaux.

- ✓ DICOSA historique : Soual, Cambounet, Saïx, Sémalens, Viviers (5 communes représentant la moitié de population de la CCSA)
- ✓ Piemont et montagne : St Affrique, Escoussens, Verdalle, Massaguel, Dourgne, Lagardiolle, St Avit, Lescout (8 communes)
- ✓ La plaine : St Germain, Puylaurens, Bertre, Appelle, Lacroisille, Algans, Cambon, Maurens, Cuq, Mouzens, Aguts, Péchaudier, St Sernin (13 communes)

Les secteurs de la montagne et la plaine ont des liens naturels avec le Revélois qui se trouve en fin de chaîne Montagne Noire et au débouché du Lauragais. L'ensemble des communes historiques DICOSA constitue un pôle d'équilibre de ce territoire rural face à l'agglomération Castres-Mazamet.

A ce stade d'un tiers de mandat 2020-2026 déjà écoulé, il semble pertinent, pour les 4 années restantes, de renforcer notre identité territoriale dans le Sud du Tarn. Le crématorium de Graboulas est l'exemple type de partenariat qui peut nous identifier en termes de services à une population élargie.

Autre élément caractéristique de cette mandature, c'est la construction de l'A69 sur un linéaire de 35 km de Maurens à Saïx. Les 13 communes traversées vont devoir s'activer au plus près de l'ouvrage autoroutier qui ne manquera pas d'impacter les autres communes, notamment en termes de trafic. A ce stade c'est une grande inconnue, dont nous devons tirer le meilleur parti.

C'est dans ce contexte particulier que les services de l'Etat, en la personne de M Yasser Abdoulhousen, nous sollicitent sur un autre Projet de développement durable de Territoire en lien avec l'arrivée de l'autoroute, dont vous avez été informés pour relevé de vos observations que je lui ai transmises. »

M. le Maire indique que les élus avaient jusqu'au 20 février pour faire remonter les observations, donc le groupe majoritaire s'est réuni et a formulé par la voix de M. Peres qui est le « Monsieur autoroute » en sa qualité de vice-président de CCSA, mais il n'a pas reçu d'autres observation et il se dit que peut être si l'opposition a quitté la salle, c'est qu'elle n'a pas de position à prendre sur ce sujet.

De ces deux pistes de réflexions, et des observations écrites qui ont été formulées, il se dégage le projet de synthèse qui a été distribués en séance aux conseillers

M. le Maire indique qu'il pourrait être défini une Charte répondant aux enjeux environnementaux dans chacun des trois axes prioritaires que sont :

- ❖ le développement économique,
- ❖ la qualité du cadre de vie,

- ❖ le sport/santé/bien-être.

#### UNE OFFRE ECONOMIQUE PERFORMANTE, QUALITATIVE

- 1- Développement de l'activité économique en lien avec la réalisation de la liaison autoroutière CASTRES -TOULOUSE
  - ✓ Investissements sur les zones d'activité économique
  - ✓ Appui aux porteurs de projets économiques
  - ✓ Stabilité et lisibilité de la politique fiscale de la CCSA envers les entreprises du territoire
  - ✓ Appui aux commerces et services de proximité
  - ✓ Encourager l'offre touristique et les structures d'accueil (hébergement et restauration)
- 2- Promotion d'une économie agricole qualitative
  - ✓ Création de zones d'activité agricoles pour projets de maraichage
  - ✓ Création d'un programme alimentaire territorial en privilégiant les circuits courts
- 3- Accompagnement de la transition énergétique
  - ✓ Elaboration et suivi du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)
  - ✓ Rôle de facilitateur et de coordonnateur de la CCSA (mise en réseau)
  - ✓ Participation au développement d'une filière bois-énergie
  - ✓ Orientation de Fonds de concours sur la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments et infrastructures publiques (éclairage, chauffage, ...)
  - ✓ Privilégier les économies d'énergie sur la politique de l'habitat (OPAH)
  - ✓ Mise en place de bornes de recharge électriques

#### RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE PAR LA QUALITE DE VIE

- 1- Préservation des services à la population
  - ✓ Crèches et petite enfance
  - ✓ Centres de loisirs et action jeunesse (CTG) Convention Territoriale Globale de la CAF
  - ✓ Encourager les réseaux associatifs pour une diffusion culturelle partagée.
  - ✓ Structuration du réseau des bibliothèques- médiathèques sur le territoire
  - ✓ Création d'un évènement culturel majeur
- 2- Valorisation du cadre de vie
  - ✓ Schéma des mobilités alternatives en lien avec la requalification de la RN 126
  - ✓ Schéma de couverture numérique
  - ✓ Aménagement d'un giratoire à Saix au carrefour de la RN126 et la RD 50, avec une identification forte d'entrée sur le territoire Sor et Agout
  - ✓ Création de zones de covoiturage

#### RENFORCER LA POLITIQUE TERRITORIALE DE SPORT SANTE ET BIEN -ETRE

- 1- Préservation des services de santé
  - ✓ Maisons de santé
  - ✓ Promotion du territoire auprès des facultés de médecine
  - ✓ Actions de prévention santé envers la jeunesse : alimentation, hygiène de vie ...
- 2- Promotion de la pratique sportive
  - ✓ Mutualisation de l'entretien des infrastructures sportives
  - ✓ Investissements sur des équipements sportifs d'intérêt communautaire en lien avec le parcours sportif (parcours orientation, mur d'escalade, parcours VTT, ...)
  - ✓ Favoriser la pratique de la natation (étude équipements mobiles- camions)
  - ✓ Promotion d'évènements sportifs d'intérêt communautaire
- 3- Valorisation des espaces de loisirs de pleine nature
  - ✓ Maillage de voies mixtes cyclables et sentiers piétonniers
  - ✓ Schéma des voies vertes en lien avec la requalification de la RN 126

✓ Aménagements des voies d'accès à la base de loisirs des étangs

M. Pérès indique qu'il faut rappeler l'esprit dans lequel cette contribution a été faite, et note qu'il est regrettable que l'opposition soit partie en début de séance et qu'il est important que la commune de Saïx soit très active et volontaire dans l'élaboration de ce projet de territoire, car c'est la commune la plus peuplée de la communauté et que c'est en quelque sorte la capitale puisque le siège institutionnel y est implanté, et donc il est essentiel qu'ils prennent la main et qu'ils soient très volontaires dans ce débat et M. le Maire a participé à la conférence des maires sur ce sujet. Il précise que c'est important qu'au-delà des grandes généralités constitutives de ce type de projet, il y a du concret sur lequel il est essentiel de se positionner auprès de la communauté pour défendre les intérêts de la commune. C'est la raison pour laquelle ils ont introduit des choses qui n'étaient pas forcément dans le document préparatoire et notamment quelques points qui l'ont interpellé. Bien sûr l'autoroute Castres Toulouse puisque Saïx est la ville la plus concernée par ce projet de toute la communauté et donc l'investissement sur les zones d'activités économiques, la commune a une zone activité économique qui n'est pas extensible à l'infini mais sur laquelle la commune peut, peut-être, avoir des objectifs de requalifications, de développement et d'accompagnement.

Il indique qu'il a relevé la création des zones d'activités agricoles pour le maraîchage, car il faut savoir que sur la commune il a des maraichers extrêmement dynamiques et actifs MM. Combe, Chabbert ..., qui sont très bons sur ce secteur.

M. Pérès indique qu'ils ont souhaité mettre en avant le côté crèche et petite enfance, puisqu'il y a une crèche à Saïx, sur laquelle la liste d'attente est très longue. Il y a des besoins là-dessus et la communauté a bien fait de s'orienter à l'époque sur ce sujet même si ceux qui siègent à la commission des finances et au bureau comme le Maire peuvent en témoigner c'est lourd pour les finances de la communauté car chaque année il faut apporter une subvention d'équilibre, mais pour autant c'est un service indispensable pour les jeunes couples qui travaillent qui ont besoin de ce type d'aide.

Sur le cadre de vie la commune a aussi de objectifs à faire valoir, l'une des conséquences majeure de la construction de l'autoroute sera la requalification de la RN 126 en route départementale et là la commune a beaucoup de chose à dire et à défendre, (pour ce qui était un avantage puisque ça amenait du flux sur la commune mais un inconvénient puisque ça coupait la commune en deux) pour la commune c'est à dire garder à la fois ce flux qui draine toute la commune et qui fait une sorte de trait d'union entre Saïx et Longuegineste et aussi en faire un outil de développement et de circulation avec une consonance écologique avec pourquoi pas des voies cyclables et piétonnières. Il y a donc toute la circulation du village à revoir autour de la circulation sur la RN126. Il indique aussi le point de la promotion de la pratique sportive, il y a toujours dans les cartons de la communauté de communes, la mutualisation des terrains de sports qui sont des charges importantes pour les communes qui bénéficient aussi aux communes voisines puisque lorsqu'il y a des matchs de rugby, il n'y a pas que les enfants de la commune de Saïx ou de Soual, mais ceux de tout le territoire. Il paraît important que vu que la commune a des charges importantes de structures pour ces équipements elle puisse y associer dans le cadre de financement les autres communes.

M. Peres indique que c'était les quelques points qui lui semblaient importants de rappeler sur à la fois la vision a long terme qu'ils peuvent avoir pour leur communauté de communes et aussi au sein de cette communauté le rôle moteur que doit avoir la commune de Saïx.

M. le maire rajoute que concernant le sport, une information d'aujourd'hui, Carl Yves, Maire de Poissy a remis le rapport dont la rédaction lui a été confié en octobre dernier sur l'insertion des jeunes par le sport. Ce rapport c'est faire « nation par le sport » et on se rend compte sur la jeunesse qu'il faut mobiliser tous les acteurs et que le sport a un rôle important, ils l'ont encore vu dimanche avec le rugby, mais c'est aussi le cas avec le foot, le volley sur le territoire puisqu'il y a du volley à Puylaurens, à Massaguel, il y a la pétanque aussi.

M. le Maire demande s'il y a d'autres questions, observations pour compléter la synthèse qu'avec M. Pérès ils ont voulu mettre sous forme de texte, qui semblait plus adapté à la lecture que le tableau Excel proposé.

*Cette note représente le travail important qui a été organisé et fait en même temps que la réflexion sur l'autoroute, tant et si bien qu'à des moments on ne sait plus comment s'y retrouver.*

**Le Conseil prend acte de la présentation au conseil municipal du Projet de territoire de la communauté de communes Sor Agout et de la participation de la commune à ce projet**

**Objet : ÉTAT DES DÉCISIONS**

<b>Date de la décision</b>	<b>Objet de la décision</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Montant HT</b>
23/12/2021	Demande de subvention pour l'étude de faisabilité et de positionnement d'un nouvel Hôtel de Ville	CONSEIL DEPARTEMENTAL	-
04/01/2022	Acquisition d'un logiciel d'appui à la définition de stratégie financière de la Commune	SFP Collectivité – 49000 ECOURLANT	2.635,00 €
11/01/2022	Contrat de maintenance du logiciel restauration scolaire « TIK & SOFT »	Ste DATACOMSYS – 34980 ST CLEMENT DE RIVIERE	966,44 €
11/01/2022	Contrat d'entretien d'un terrain de tennis extérieur	TERRES DE SPORTS – 33650 LA BREDE	1.050,00 €
11/01/2022	Fourniture et pose de 2 pompes sur les postes de refoulement (Theron et MJC)	SEIHE – 81710 SAIX	8.740,00 €
19/01/2022	Demande de subvention pour financer les travaux d'aménagement de la Place du 14 juillet	GAL PETR Pays de Cocagne	-
19/01/2022	Travaux éclairage public dans le cadre de la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection urbaine sur la Commune de Saix	SDET – 81000 ALBI	3.723,33 €
20/01/2022	Etude de repositionnement de l'Hôtel de Ville	THEMELIA – 81000 ALBI	15.000,00 €
24/01/2022	Audit pour la sécurisation des toitures contre les risques de chute de hauteur dans le cadre du projet de rénovation de l'église de Saix	DAV.OC – 31450 MONTGISCARD	1.680,00 €
24/01/2022	Maîtrise d'œuvre pour la création d'une halle couverte place du Rivet à Saix	Richard BASTIDA – 81710 SAIX	19.200,00 €
27/01/2022	Changement de dénomination à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 – Maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'aménagement de la place du 14 juillet	SAS UN POUR CENT PAYSAGES	-
27/01/2022	Changement de dénomination à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2022 – Maîtrise d'œuvre relative aux travaux de requalification du Bourg centre – lot n° 1 : aménagement paysager VRD	SAS UN POUR CENT PAYSAGES	-
31/01/2022	Travaux d'aménagement d'un terrain de pétanque situé au parc du Colombier à Saix	EURL Samuel ETIENNE – SAIX	7.720,00 €

**Objet : QUESTIONS DIVERSES**

**Les travaux en cours :**

M. le Maire donne la parole à Alain Causse pour faire un point sur les travaux en cours de finition rue de Viviers et place du 14 juillet

***Rue de Viviers***

*M. Causse explique que les travaux de la rue de Viviers seront terminés vendredi, après une dernière fermeture aujourd'hui et demain pour installer les derniers éléments de sécurité : notamment les coussins Lyonnais qui ralentiront la vitesse sur cet espace, la rue sera rendue définitivement à la circulation et à ses habitants.*

***Place du 14 juillet***

*M. Causse indique que la place du 14 juillet est elle aussi en cours de finalisation. Comme vous avez peut-être pu le voir aujourd'hui en passant en centre-ville, le revêtement du parking est en cours de pose, et la fontaine a été installée cette semaine. La place sera rendue au public au 15 du mois prochain qui pourra profiter de l'esplanade et du parking.*

*Il précise que les derniers éléments végétalisés seront installés dans les jours à venir et le monument aux morts retrouvera sa place mi-mars*

*Il indique que les toilettes qui compléteront les services proposés par cette place seront eux aussi installés courant mars tout comme les candélabres.*

*Il explique que les Saïxols et les visiteurs vont pouvoir à nouveau jouer dans quelques jours d'un centre-ville modernisé, sécurisé et embelli, et nous espérons que chacun aura plaisir à s'y arrêter pour profiter à la fois des commerces et des services et de ce nouvel espace de détente que leur offrira la place du 14 juillet.*

**La future autoroute**

*M. le Maire fait une information sur l'autoroute, sur le déroulé de ce qui s'est passé depuis fin septembre quand le 1<sup>er</sup> ministre est venu annoncer que le concessionnaire avait été choisi. Il indique que le chargé de mission à la préfecture en charge de l'autoroute M. Abdoulousem a été reçu en Mairie. Il est chargé de travailler sur un projet de territoire d'après A69. Il explique qu'ils ont travaillé sur une fiche de recueil d'information, où tous les élus ont pu apporter des informations et notamment l'opposition a fait les siennes qui ont été reprises dans cette fiche de recueil d'information. M. le Maire remercie les services qui ont bien aidés à la mise en page et à la constitution de ses informations.*

*Il indique qu'il y a eu en janvier- février une enquête parcellaire qui a permis à toutes les personnes concernées par le tracé pour du foncier bâti ou non bâti de venir déposer leurs questionnements ou doléances en mairie, un site internet était aussi mis à disposition pour déposer des observations en ligne.*

*Il précise qu'ils ont eu une première réunion avec le concessionnaire choisi à l'initiative de M. le Député Terlier. Cela a été l'occasion de rappeler au concessionnaire que les personnes expropriées sont dans une situation difficile à tenir parce qu'ils ont eu pendant des années l'impossibilité de vendre leur bien parce qu'il était grevé de cette hypothèque, et donc pas les moyens nécessaires pour saisir des opportunités d'achat de foncier de remplacement. Maintenant qu'il faut qu'ils s'en aillent rapidement le prix du foncier s'est envolé avec l'annonce de l'arrivée de l'autoroute et doivent déboursier beaucoup plus pour avoir le même bien qu'il aurait pu avoir à meilleur prix avant. Il indique qu'ils ont donc demandé au concessionnaire qu'il fasse des offres raisonnables en rapport de cette situation.*

*Il indique que concernant le déroulé du tracé qui est sur Saïx de 4.4km, il faut être au plus près des travaux et des projets qui vont avoir lieu par rapport au rétablissement des voies secondaires et rétablissement des écoulements d'eau, et il pense à M. Defoulounoux qui est en charge de ce sujet, de l'assainissement, pour le*

*passage de la faune. Car il ne faut pas oublier que nous avons une façade fluviale de 10km, et que l'autoroute va la couper en plein milieu et donc il va falloir travailler avec le concessionnaire pour qu'il y ait des rétablissements de corridors écologiques. Il indique qu'ils en sont à ce stade et que tout le monde est mobilisé sur le sujet, le concessionnaire a été désigné mais le marché n'est pas encore signé avec l'Etat donc pour le moment tout est évolutif et ils continuent à être vigilants.*

*M. le Maire indique qu'il souhaite revenir sur l'incident du début de séance, il indique que pour lui c'était une volonté de faire un crash et de parasiter les débats qui étaient prévus, cette mise en scène du départ du conseil municipal n'est pas digne d'une équipe. Il indique qu'il ne sait pas s'ils ont mérité d'être aux commandes de la commune, mais il sait aujourd'hui aussi pourquoi M. Paulin a fait perdre sa liste.*

*Il indique qu'il trouve incohérent les propos de M. Paulin entre le vote pour la nouvelle mairie et les propos qu'il a tenu dans le projet de développement durable pour la liaison autoroutière Castres Toulouse ou il indiquait qu'il n'était plus d'accord et posait la question de savoir si c'était vraiment utile et il indique qu'il s'interroge sur la volonté de participer d'une façon positive au projets qui se posent et indique que dans le cadre du débat d'orientation budgétaire il a été indiqué qu'il y a des choses à faire importantes dans le cadre de ce mandat et qu'il faudra se projeter peut être sur l'horizon 2030, dans le cadre de simulations financières plus affinées.*

La séance est levée à 20:17.

Le Maire,

Jacques ARMENGAUD